

COMMUNE DE WIRWIGNES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2021

Approbation de l'ordre du jour L'ordre du jour approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2021 Le compte rendu a été accepté à l'unanimité.

Prix du repas à la cantine à compter du 1er septembre 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la cantine du RPI est gérée par la commune de Crémarest, les deux autres communes n'interviennent que pour fixer le prix du repas. La commune souhaiterait travailler avec un prestataire local et associer des producteurs locaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Marine HUMIERE qui explique à l'assemblée qu'un groupe de travail a été constitué avec un traiteur de Desvres depuis environ 5 mois.

Un cahier des charges avec les conditions et règles respectées a été établi afin d'élaborer un projet qui convienne à tous, notamment une meilleure qualité, des repas cuisinés sur place, avec des producteurs locaux et pour un prix raisonnable.

Un sondage précisant une augmentation de 50 cts soit le repas instauré à 4 € 50 a été réalisé auprès des familles dont les enfants fréquentent la cantine. Le résultat de cette a été positif à 90 %.

Marine HUMIERE propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge 50 % du montant des repas de cantine à partir du 1er septembre 2021, en cas de changement de prestataire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la commune prenne en charge 50 % du prix des repas de cantine à partir du 1er septembre 2021, en cas de changement de prestataire.

Choix de l'architecte pour la restauration de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Éric HARLE et Jean-Marc PIERRU (bénévole de la paroisse et bon connaisseur de l'histoire de l'église) l'ont accompagné pour rencontrer trois architectes ayant l'agrément pour conduire des missions sur des monuments inscrits « monument historique ».

Dans un premier temps, deux propositions ont été retenues.

Après avoir échangé, l'offre de M. Éric BARRIOL a été retenue, bien qu'elle s'avère plus élevée que celle de son concurrent M. Aurélien MASUREL. Cette différence s'expliquant par le fait que M. Éric BARRIOL a recours à un géomètre pour un relevé complet du bâtiment. Par ailleurs, cet architecte travaille actuellement sur l'église de Desvres et nous avons eu de très bons retours.

Après négociation, M. Éric BARRIOL consent à une remise de 5% sur ses honoraires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir M. Éric BARRIOL pour la phase diagnostic d'un montant de :

- M. Éric BARRIOL : 6 176.00 €
- M. Pascal DUPUIS (économiste co-traitant) : 3 895.00 €
- Archimètre géomètre sous-traitant : 5 700.00 €
- Mme Marie-Paule BARRAT (restauratrice) : 5 134.75 € - Total du diagnostic (1^{ère} phase) : 20 904.75 € HT (T.V.A 20 %)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le diagnostic de l'architecte M. Éric BARRIOL pour un montant de 20 904, 75 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à cette offre.

* Demande subvention 2021 au Département.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département pour le diagnostic de M. Éric BARRIOL concernant la restauration de l'église.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal -

Valide la demande de subvention auprès du Département ;

- Charge Monsieur le Maire d'en accomplir les formalités.

* Demande de subvention à la DRAC

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le diagnostic de M. Éric BARRIOL concernant la restauration de l'église.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Valide la demande de subvention auprès de la DRAC ;
- Charge Monsieur le Maire d'en accomplir les formalités.

Chemin du Quenneval : Echange de parcelles

Monsieur le Maire explique à l'assemblée à l'aide d'un plan que la première partie du chemin Quenneval est privée et n'appartient pas à l'un des deux propriétaires de cette impasse.

En effet, une délibération du 12 novembre 1992 actait un accord avec les propriétaires de l'époque mais les actes notariaux n'ont pas suivi pour la parcelle C 505 contrairement à la parcelle C 507.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la situation a été très compliquée, notamment pour le passage de la fibre, et qu'il est nécessaire de résoudre la situation.

Le propriétaire de la parcelle C 505 souhaite faire un échange avec un chemin communal en impasse passant devant chez lui, les frais de géomètre pour cette parcelle et les frais notariaux seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'échange des parcelles C 505 et C 507, accepte que la commune règle les honoraires du géomètre de du Notaire, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet acte.

Informations diverses

* Trésorerie : 209 000 €

* Chaufferie : Réserves levées ; le niveau sonore est satisfaisant ; le niveau de chauffage à voir l'hiver prochain.

* Déploiement de la fibre : Les raccordements se poursuivent. Des secteurs sont encore en attente (bout de la Lombarderie et Tourlincthun). Des contacts réguliers avec Axione. Rappel du numéro en cas de difficulté : 0800 159 162.

* Béguinage : Livraison des logements prévue le 10 novembre prochain ; Accord avec Monsieur DEWISME pour la viabilisation de ses lots libres.

* Vente du terrain de l'Eglise : Un accord a été conclu avec Madame RENARD et Monsieur POBLON, voisins de ce terrain.

* Acquisition de la maison 4 route de Questrecques : Un premier acte de vente a été signé. L'acte définitif doit intervenir dans les prochaines semaines.

* Installation d'un distributeur de pain : Un contact avec un boulanger de Desvres a abouti à un accord pour l'installation d'un distributeur de pains sur le domaine communal (au carrefour), moyennant une redevance de 20 € par mois.

Le Conseil Municipal accepte l'installation du distributeur de pains sur le domaine communal.

* Recrutement d'un contrat PEC et déploiement de l'application Intramuros :

Marine HUMIERE, adjointe au Maire informe le Conseil Municipal qu'un jeune homme a été recruté par la commune en contrat PEC à partir du 1^{er} juin 2021 afin de travailler sur trois projets.

1. Le premier est la construction du Site Internet de la commune avec COMPAGNIOL (association des Maires ruraux qui possède un service qui fournit la trame du site) moins coûteux que les autres prestataires et qui accompagne à l'installation.
2. Le second est l'application Intramuros à télécharger sur le portable, mis en place par la Communauté de Communes de Desvres Samer et proposée aux 31 communes gratuitement. Les informations et événements de la vie locale, entre autres, seront partagées sur cette applications.
3. La troisième mission de notre recrue sera d'assister les habitants dans les différentes démarches et outils numériques.

* Raid Icam : L'ICAM est une école d'ingénieurs à Lille qui organise chaque année un raid sur le littoral, et cette année l'arrière-pays a été choisi. Le départ change de lieu chaque année et d'arrivée. C'est un raid qui comporte de la course à pied, du Kayak et du vélo sur 100 Km. 316 personnes sont inscrites par équipe de 4.

Tour de table :

Éric HARLE informe le Conseil Municipal que la réfection de la rue du Pot-au-feu aura lieu fin juin – début juillet et qu'il serait souhaitable que les riverains qui désirent être raccorder à la fibre, contactent leur opérateur rapidement.

Philippe LELEU évoque la mauvaise visibilité au niveau de la Vierge. Il propose au Conseil Municipal d'installer un miroir face au stop afin de sécuriser la circulation.

Levée de séance à 21h45.